



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 JANVIER 2023**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil municipal :  
le 24/01/2023

Publication :  
le 03/02/2023

**Délibération n° D-2023-10**

Création de la Direction de la sécurité et de la tranquillité  
publique

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Valérie VOLLAND

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Sophie BOUTRIT, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur Bastien MARCHIVE.

**Direction Ressources Humaines**

**Création de la Direction de la sécurité et de la tranquillité publique**

Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Les missions de sécurité et de tranquillité publiques sont actuellement exercées dans différentes entités de l'administration municipale, principalement au sein du service de la police municipale rattaché auprès du Directeur Général des Services.

La vacance conjoncturelle du poste de responsable de police municipale conjuguée aux évolutions structurelles rencontrées par le service depuis plusieurs années amènent les élus et la Direction Générale à mener une action de fond sur l'organisation de ces missions.

Une première étape de la démarche consiste à constituer une direction de la sécurité, de la tranquillité publiques et de la prévention de la délinquance, pilotée par un directeur (F/H). Cet emploi de direction, recalibré à partir de l'emploi existant en charge de la coordination des dispositifs de prévention de la délinquance, a vocation à encadrer plusieurs entités, dont la Police municipale, et assurer un relai efficace entre Monsieur le Maire, les Elus délégués et la Direction Générale.

Cette évolution a fait l'objet d'une présentation en comité technique en novembre 2022 et a reçu un avis favorable unanime des partenaires sociaux.

Au regard des besoins et compte tenu de l'organisation de la Ville de Niort, des opportunités s'offrent à la collectivité pour repenser et sécuriser le fonctionnement de sa Police municipale. Ainsi, la structuration de cette direction recouvrira les missions de Police municipale et l'activité du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Le directeur assura une fonction stratégique, opérationnelle et managériale en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance pour la Ville de Niort, ainsi que pour ses partenaires.

Le poste de directeur a fait l'objet d'une procédure de recrutement qui devrait aboutir sur le premier trimestre 2023.

Il sera chargé de développer les moyens et le partenariat avec les services de sécurité de l'Etat afin d'assurer la protection des personnes et des biens. Il est donc le garant de la coordination entre la Police nationale et la Police municipale.

Parallèlement, le poste de chef de la Police municipale fait l'objet d'une procédure de recrutement externe et sera recentré sur les missions opérationnelles de terrain, avec à sa charge : la responsabilité de l'organisation des brigades, du Centre de Supervision Urbaine (CSU), de la fourrière, ainsi que des Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP).

Ce poste est ouvert aux cadres d'emplois des chefs de service de police municipale (catégorie B) ainsi qu'au directeur de la Police municipale (catégorie A).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la création d'une nouvelle direction au sein de l'organisation des services de la Ville de Niort à laquelle sera rattachée la Police municipale.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Secrétaire de séance

Le Maire de Niort

**Valérie VOLLAND**

**Jérôme BALOGÉ**